



## PROTECTION JURIDIQUE

### Vos Spécificités :

Vous traitez avec des clients, des fournisseurs, des salariés, des organismes sociaux, des administrations, et des litiges peuvent naître dans de multiples occasions ;

Les conflits avec des clients ou des fournisseurs sur la conformité de certains matériels ou sur les garanties ne sont pas rares .

### Votre Problématique :

Couvrir les **frais de défense**, et notamment les **honoraires d'avocats**, nécessités par les **litiges ou différends** opposant votre Société à un tiers.



### SOLUTION ASSURFROID :

- ✦ Une **garantie de la société et du dirigeant**;
- ✦ Un **montant de garantie très élevé** (27.000 € par sinistre);
- ✦ **Aucun barème ni limitation** des honoraires d'avocat (unique sur le marché français !);
- ✦ **Le libre choix de l'avocat**;
- ✦ Un **tarif** compétitif et simple.

### Exemples de sinistres couverts :

**Conflit Individuel du travail** : Un de vos salariés prétend avoir été licencié abusivement et vous assigne aux prud'hommes...

**Protection sociale** : Vous êtes poursuivis par l'URSSAF pour non paiement de charges sociales... *ou bien* L'administration ne vous verse pas les prestations dues en raison du congé maternité d'une de vos employées...

**Locaux Professionnels** : Le propriétaire de vos locaux refuse de prendre en charge les travaux de remise en état... *ou bien* Vous êtes victimes de nuisances causées par les voisins...

**Conflit avec vos fournisseurs** : Vous avez acheté un matériel qui tombe constamment en panne... *ou* Vous souhaitez poursuivre l'un de vos fournisseurs, qui faute d'avoir respecté ses délais de livraison, vous a fait perdre l'un de vos plus gros clients...

**Contrôle fiscal** : Vous contestez le redressement qui vous a été notifié...

**Défense commerciale** : L'un de vos clients vous reproche de lui avoir fourni un matériel défectueux ou non conforme... *ou bien* Vous êtes poursuivi pour avoir refusé de remplacer un produit alors que la garantie commerciale est expirée depuis plusieurs mois...

**Recouvrement de créances** : L'un de vos clients refuse de vous payer votre prestation, et aucune relance n'aboutit alors que la créance est certaine et exigible.